

Arrêté du 16 janvier 2001 modifiant l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du parc national de la Vanoise

NOR : ATEN0100037A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 9 avril 1984 portant création de comités techniques paritaires centraux dans les parcs nationaux ;
Vu l'arrêté du 26 mars 1998 relatif à la représentation du personnel au comité technique paritaire central du parc national de la Vanoise ;
Vu l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du parc national de la Vanoise ;
Vu l'arrêté du 14 avril 1999 modifiant l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du parc national de la Vanoise ;
Vu l'arrêté du 12 décembre 2000 modifiant l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du parc national de la Vanoise,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du parc national de la Vanoise est modifié comme suit :

A. - Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

M. Traub (Philippe), directeur, président, remplace M. de Guillebon (Emmanuel).

Article 2

La directrice de la nature et des paysages est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris , le 16 janvier 2001.

Pour la ministre et par
délégation :
Par empêchement de la directrice
de la nature et des paysages
*L'ingénieur en chef du génie rural
des eaux et des forêts,
chargé de la sous-direction
des espaces naturels*
J.-M. Michel